

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008047

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal à la SEM SODEDAT 93

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2121-33 et L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la SEM SODEDAT 93 du 5 Juillet 2007 et notamment les articles 15 et 30,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers" et "Aubervilliers, en marche pour le changement" ayant voté contre, Mme DESCAMPS du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenue, M. KARMAN n'ayant pas participé au vote,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne :

- Yacine DIAKITE au conseil d'administration de la SEM SODEDAT 93 (Société Anonyme d'Economie Mixte d'Equipement et d'Aménagement du territoire du département de la Seine Saint-Denis).

- Jean-Yves VANNIER à l'assemblée générale de la SEM SODEDAT 93.

Le Maire,